

Quimper, le 13 mai 2022

Mél : [pref-elections@finistere.gouv.fr](mailto:pref-elections@finistere.gouv.fr)  
02 98 76 29 12  
02 98 76 28 86  
02 98 76 28 85

document d'information sujet à actualisation  
Mise à jour : 13 mai 2022  
consultable sur :  
[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)  
à la rubrique :  
publications/élections/législatives 2022

Note pour l'information de Mesdames et Messieurs les candidats  
aux **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES des 12 et 19 juin 2022 dans le Finistère**  
et leurs prestataires (imprimeurs)

### **INFORMATIONS UTILES CONCERNANT LE FINISTÈRE QUANTITÉS, DATES, LIEUX DE REMISE DES DOCUMENTS ÉLECTORAUX**

La présente note présente, pour le FINISTÈRE, les informations utiles aux candidats aux élections LÉGISLATIVES 2022 et à leurs prestataires (imprimeurs et transporteurs), relatives aux opérations de mise sous pli et de colisage de leurs documents électoraux (circulaires, bulletins de vote) par la commission départementale de propagande du Finistère ; elle permet à tous, en particulier, de bien identifier les impératifs logistiques concrets pour préparer la livraison de leurs documents imprimés.

Pour le premier tour, la **réunion** de la **commission locale de propagande du Finistère** devrait avoir lieu à la préfecture du Finistère 42 boulevard Dupleix à Quimper le **mercredi 25 mai 2022 à 14h00**. Cette information sera confirmée en temps utile par la préfecture.

- **QUANTITÉS de documents imprimés à remettre :**

Avant chaque tour de scrutin :

Cette quantité est un chiffre différent pour chaque circonscription : en effet ce chiffre dépend du nombre d'électeurs de la circonscription législative dans laquelle le candidat se présente.

s'agissant des **bulletins de vote** : c'est au moins **deux fois** le nombre d'électeurs de la circonscription, **majoré de 10%**.

s'agissant des **circulaires de propagande (professions de foi)** : c'est au moins **une fois** le nombre d'électeurs de la circonscription, **majoré de 5%**.

**Le tableau présenté sur le site Internet de la préfecture du Finistère précise, pour chacune des huit circonscriptions du Finistère, le nombre de circulaires et le nombre de bulletins de vote à imprimer et à remettre, ces quantités étant propres à la circonscription concernée.**

**Voir à ce sujet le tableau sur :**

**<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Elections/LEGISLATIVES-2022/aspects-financiers>**

- **DATE et heure limite de dépôt des quantités nécessaires de documents imprimés** destinés aux électeurs (circulaires et bulletins de vote) et aux mairies (bulletins de vote)

-pour le **premier tour** : **au plus tard le lundi 30 mai 2022 à 18h00.**

Précision : pour le premier tour, les prestataires des candidats (imprimeurs/transporteurs) peuvent remettre ces documents les jours et heures ouvrables au cours de la **période allant du lundi 23 mai au lundi 30 mai 2022** (au plus tard le lundi 30 mai à 18h00), en privilégiant au cours de cette période une livraison la plus anticipée possible.

-pour le **second tour** : **au plus tard le mercredi 15 juin 2022 à 11h00.**

Précision : pour le second tour, les prestataires des candidats (imprimeurs/transporteurs) peuvent remettre ces documents aux heures ouvrables au cours de la **période allant du lundi 13 juin au mercredi 15 juin 2022** (au plus tard le mercredi 15 juin à 11h00), en privilégiant au cours de cette période une livraison la plus anticipée possible.

- **LIEUX de remise des documents imprimés**

## Attention !

Il faut souligner une **particularité importante concernant spécifiquement le FINISTÈRE**, en vigueur pour les **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022**, qui a une incidence directe sur les lieux de dépôt des documents destinés, selon leur destination, à être colisés ou mis sous pli :

Cette particularité est la suivante : avant chaque tour de scrutin, sous l'autorité de la commission locale de propagande territorialement compétente,

- pour le **colisage des bulletins de vote destinés aux mairies du Finistère pour leurs bureaux de vote**, pour **TOUTES** les circonscriptions législatives du Finistère **sans exception** (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>), ce sont les services de la **préfecture du Finistère** effectuent eux-mêmes ce colisage, en régie, à **QUIMPER** dans le Finistère ;

alors que :

- pour effectuer la **mise sous pli des documents électoraux destinés aux électeurs du Finistère** (plis de propagande contenant la circulaire et le bulletin de vote), l'implantation de l'atelier de mise sous pli diffère selon la circonscription législative concernée. L'organisation mise en place est la suivante :

-pour la **1<sup>e</sup> (première)** circonscription, pour la **2<sup>e</sup> (deuxième)** circonscription, pour la **3<sup>e</sup> (troisième)** circonscription, et pour la **6<sup>e</sup> (sixième)** circonscription :

ce sont les services de la **préfecture du Finistère** qui effectuent cette mise sous pli, en régie, à **QUIMPER dans le Finistère**

-pour la **4<sup>e</sup> (quatrième)** circonscription, pour la **5<sup>e</sup> (cinquième)** circonscription, pour la **7<sup>e</sup> (septième)** circonscription, et pour la **8<sup>e</sup> (huitième)** circonscription :

la préfecture du Finistère fait appel à une **entreprise de routage**, la Société N'LOG GAILLON, du groupe DUHAMEL LOGISTIQUE (adresse du site de mise sous pli : DUHAMEL SITE 4 – Parc d'activité du Vauvray – 2 voie de l'Ormet 27100 **VAL-DE-REUIL, dans l'Eure.**

---

→ TRÈS IMPORTANT :

### Conséquences pratiques pour identifier le lieu de remise des documents :

Il résulte de l'organisation présentée que pour le FINISTÈRE, avant chaque tour de scrutin, les candidats devront impérativement faire livrer leurs documents, selon ce à quoi vont servir ces documents, aux **endroits distincts suivants** :

- Les **bulletins de vote destinés aux mairies du Finistère pour leurs bureaux de vote**, seront impérativement remis par les candidats ou leurs prestataires, **quelle que soit la circonscription concernée** (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> circonscriptions) :

auprès du **Parc des Expositions de Quimper Cornouaille** (salle « L'Artimon ») : adresse : 32 bis rue de Stang Bihan 29.000 **QUIMPER (Finistère)**. [il n'y a pas de quai de déchargement, donc prévoir des véhicules avec hayon]

(pour les candidats ou leurs prestataires : **contact préalable indispensable** avec le bureau des élections de la préfecture du Finistère par téléphone : 02 98 76 29 12 ou 02 98 76 28 86 ou 02 98 76 28 85, et/ou par courriel : [pref-elections@finistere.gouv.fr](mailto:pref-elections@finistere.gouv.fr))

- Les **documents de propagande (bulletins de vote et circulaires de propagande) destinés au pli de propagande pour les électeurs** seront impérativement remis par les candidats ou leurs prestataires directement dans les locaux où a lieu la mise sous pli pour les électeurs des documents de la circonscription législative dans laquelle le candidat se présente, c'est à dire :

\*pour la 1<sup>e</sup> (première) circonscription, pour la 2<sup>e</sup> (deuxième) circonscription, pour la 3<sup>e</sup> (troisième) circonscription, et pour la 6<sup>e</sup> (sixième) circonscription :

→ auprès du **Parc des Expositions de Quimper Cornouaille** (salle « L'Artimon ») : adresse : 32 bis rue de Stang Bihan 29.000 **QUIMPER (Finistère)** [il n'y a pas de quai de déchargement, donc prévoir des véhicules avec hayon]

(pour les candidats ou leurs prestataires, **contact préalable indispensable** avec le bureau des élections de la préfecture du Finistère par téléphone : 02 98 76 29 12 ou 02 98 76 28 86 ou 02 98 76 28 85, et/ou par courriel : [pref-elections@finistere.gouv.fr](mailto:pref-elections@finistere.gouv.fr))

\*pour la 4<sup>e</sup> (quatrième) circonscription, pour la 5<sup>e</sup> (cinquième) circonscription, pour la 7<sup>e</sup> (septième) circonscription, et pour la 8<sup>e</sup> (huitième) circonscription :

→ dans les locaux de l'entreprise de routage mobilisée par la préfecture : locaux de la Société Groupe Duhamel Logistique) **DUHAMEL-LOGISTIQUE SITE 4** - Parc d'activité du VAUVRAY – 2 voie de l'Ormet – 27100 **VAL-de-REUIL (Eure)**.

(pour les candidats ou leurs prestataires, **contact préalable indispensable** avec le bureau des élections de la préfecture du Finistère par téléphone : 02 98 76 29 12 ou 02 98 76 28 86 ou 02 98 76 28 85, et/ou par courriel : [pref-elections@finistere.gouv.fr](mailto:pref-elections@finistere.gouv.fr) et avec l'entreprise chargée de la réception des documents : DUHAMEL-LOGISTIQUE tél. 02 76 46 00 82 et/ou 07 86 02 58 77 et/ou courriel : [b.julien@duhamel-logistique.fr](mailto:b.julien@duhamel-logistique.fr))

Toutes les informations utiles aux candidats sur :

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) à la rubrique : publications / élections / législatives 2022